

Maintien des taxes sur des importations européennes

© 13/08/2020 |  Terre-net Média

Washington a annoncé mercredi qu'il maintenait le montant total des taxes punitives sur des produits européens dans le cadre d'un différend aéronautique transatlantique, mais a néanmoins modifié la liste des produits visés.

Il s'agit du dernier épisode en date de la dispute entre les États-Unis et l'UE autour d'un différend commercial datant d'octobre 2004 à propos des aides publiques aux avionneurs européen Airbus et américain Boeing.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a autorisé l'an dernier Washington à imposer ces taxes sur près de 7,5 milliards de dollars (6,3 milliards d'euros) de **biens et services européens importés** chaque année, la sanction la plus lourde jamais imposée par l'OMC.

Depuis, Washington inflige des droits de douane punitifs sur certaines importations de l'Union européenne comme **le vin, le fromage et les olives**, à hauteur de 25 %. Des taxes douanières de 10 % sur les avions Airbus ont été relevées en mars à 15 % en mars.

Mercredi, Washington a maintenu à 7,5 milliards de dollars, montant des biens et services concernés, avec des taux inchangés de 15 % pour l'aéronautique et 25 % pour le reste, notamment des vins français, allemands, espagnols et des whiskies britanniques.

La liste des marchandises concernées a été toutefois modifiée, avec le retrait à dater du 1er septembre de certains produits de Grèce et du Royaume-Uni et l'ajout pour un montant équivalent de produits venus de France et d'Allemagne.

En juillet, Airbus avait annoncé s'être mis « en conformité totale » avec les règles de l'OMC après s'être entendu avec les gouvernements espagnol et français pour payer des intérêts plus élevés sur les avances remboursables consenties par Paris et Madrid lors du lancement du programme d'avion long-courrier A350.

L'UE avait alors affirmé que cette proposition devait conduire les États-Unis à lever « immédiatement » leurs représailles commerciales décidées sur la base de ce conflit.

Mais Washington a estimé mercredi insuffisantes les actions entreprises par l'UE, tout en se montrant ouvert à la recherche d'une solution.

« L'UE et les pays membres n'ont pas engagé les actions nécessaires pour se mettre en conformité avec les décisions de l'OMC », a déclaré dans un communiqué le Représentant américain au Commerce, Robert Lighthizer. « Toutefois, les États-Unis sont engagés à trouver une résolution à long terme de ce conflit ».

« En conséquence, les États-Unis vont entamer un nouveau processus avec l'UE pour tenter d'obtenir un accord afin de remédier aux pratiques qui ont fait du tort à l'industrie aéronautique américaine et à ses travailleurs et d'assurer aux compagnies américaines d'être placées sur un pied d'égalité », a-t-il poursuivi.

La Commission européenne a réservé un accueil prudent à « la décision américaine de ne pas exacerber le différend » aéronautique en cours. Le commissaire au Commerce Phil Hogan continuera à travailler avec M.Lighthizer pour rechercher « une solution fondée sur un dialogue constructif et des bénéfices mutuels plutôt que le conflit », a-t-elle tweeté. Selon elle, « le ralentissement économique en cours, en particulier son impact sur les secteurs du transport aérien et de l'aéronautique, donnent une urgence particulière à la résolution de ce différend ».

Airbus a toutefois indiqué qu'il « regrette profondément » la décision américaine de maintenir les taxes sur ses avions, se disant convaincu que l'UE « répondra de manière appropriée pour défendre ses intérêts et les intérêts de toutes les entreprises et secteurs européens concernés par ces droits de douane, y compris Airbus ».

Ce contentieux qui dure depuis 16 ans est le conflit commercial le plus long et le plus compliqué traité par l'OMC.